

La Voix Agen Agglo

Février 2022 n°392

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel: 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Jeudi 27 janvier, mobilisation conséquente dans toute la France!

Plus de 170 000 manifestant.e.s, ont pu porter haut et fort les questions sociales et salariales si prégnantes pour la majorité de la population.

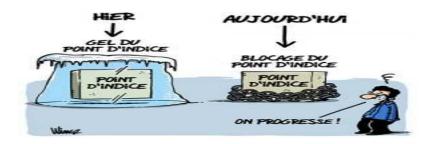
Les salarié.e.s, du secteur public comme du privé, les retraité.e.s, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité sur l'augmentation générale des salaires, du SMIC, des pensions, des minimas sociaux, allocations, bourses étudiantes, ainsi que le dégel du point d'indice. C'est un levier essentiel pour le pouvoir d'achat.

A Agen, ils étaient environ 400 manifestants à avoir répondu à l'appel national interprofessionnel de plusieurs syndicats. La CGT, Force Ouvrière, Solidaires et la FSU pour les enseignants (La liste ne comprend pas la CFDT, et Unsa)

Ils se sont mobilisés pour les salaires, l'emploi, défendre les emplois et les conditions de travail.

La CGT revendique:

- Une revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées
- La valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite
- Un minimum de rémunération à 2 000 € mensuels bruts.
- L'intégration des primes dans la grille pour mettre fin aux inégalités entre agents et entre collectivités.



Retour Dialogue sociale du vendredi 11 Février

Infos de l'administration concernant le répertoire des métiers

Quatre familles de métiers:

- ✓ Les prestations et les services à la population
- ✓ La gestion des ressources
- ✓ L'aménagement et le développement territorial
- ✓ Le management et la gestion de projet

Les types d'emplois:

1/ Les emplois relevant de la catégorie C

1-a/ Emploi d'application (App.) L'emploi d'application est un emploi de catégorie C qui nécessite une durée d'apprentissage modérée et qui est ouvert aux débutants. Le niveau d'autonomie est inférieur à celui attendu pour un emploi qualifié ou d'expertise.

1-b/ Emploi qualifié (Qual.) L'emploi qualifié est un emploi de catégorie C qui nécessite un niveau de diplôme minimum et un niveau de technicité et de qualification supérieurs à l'emploi d'application : polyvalence, pratique et maitrise d'un outil métier, habilitation, connaissances requises...

2/ Les emplois relevant de la catégorie B

Les emplois relevant de la catégorie B sont les emplois qui exigent un niveau de technicité et d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie et qui, de ce fait, demande : - Une durée d'apprentissage importante - Des prérequis de connaissances théoriques dans un domaine d'activité précis (emploi difficilement accessible aux débutants) - Un fort niveau d'autonomie

3/ Les emplois relevant de la catégorie A

Les emplois relevant de la catégorie A sont les emplois qui participent à la conception, à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique. Les agents occupant un emploi relevant de la catégorie A se voient confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités dans des domaines spécifiques.

4/ Les emplois d'encadrement (Catégorie A, B ou C/C+)

L'emploi d'encadrement implique la responsabilité et l'autorité hiérarchique d'un groupe d'agents : équipe, unité, service, direction. Des missions de management (évaluation, gestion des congés, gestion des conflits...) sont obligatoirement rattachées à un emploi d'encadrement. Il existe plusieurs niveaux d'encadrement : - L'encadrement de direction - L'encadrement de service - L'encadrement intermédiaire * (chef d'unité avec chef d'équipe, directeur de structure...) - L'encadrement de proximité * (chef d'unité sans chef d'équipe, ...)

Comme précisé dans la VAA du mois de janvier, Une Prime entre 20 et 40 euros mensuel devrait être attribuée aux emplois qualifiés, information donnée par l'administration lors du dialogue sociale du mercredi 5 janvier.

Aux dernières nouvelles, cette prime serait (au conditionnel), dans un 1er temps de 20 euros/mois pour cette année 2022 pour être revue à la hausse en 2023.

Cette prime sera-t-elle versée à tous les agents ou aux seuls emplois qualifiés ?

Nous sommes bientôt au mois de mars mais toujours pas la vue ni le centime de cette prime !!!

Le syndicat GGT sollicite l'administration pour que cette prime soit versée à TOUS les agents

Nous sommes tous concernés pour une amélioration de notre pouvoir d'achat

Le syndicat CGT ne manquera pas de vous tenir informés des décisions prises par notre Président/Maire.

En 2021, dans un document remis à l'administration, voici les propositions que nous avions faites.

Nous proposions une rémunération sur les différences de technicité par agent de la même catégorie et sur les différentes catégories A, B, C.

Propositions sur la base du point s'indice : 1 point = 4,68

- ◆ Agents comportant une technicité minime : 5 à 10 points d'indices mensuel
- Agents comportant une technicité moyenne : 10 à 15 points d'indices mensuel
- ◆ Agents comportant une technicité maximale : 15 à 20 point d'indices mensuel



Elections professionnelles du 1er avril 2022

L'Agglomération d'Agen et la Communauté de Commune de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres fusionnent. Les élections professionnelles auront lieu :

Le vendredi 1er avril (ce n'est pas un poisson d'avril !!)

Le syndicat aura, prochainement l'occasion de vous donner plus d'informations et de renseignements concernant ces élections professionnelles qui concerne le Comité Technique.

Covid-19 : comment les grandes fortunes françaises se sont enrichies pendant la pandémie

Selon un récent rapport d'Oxfam, La fortune des Français les plus riches a davantage augmenté pendant la pandémie que ces dix dernières années.

Ils sont deux fois plus riches qu'avant la crise. Entre le début de la pandémie en mars 2020 et la fin de l'année 2021, la fortune des cinq Français les plus riches a augmenté de 173 milliards d'euros. C'est plus que ce qu'à couté la crise sanitaire et économique lié au covid 19 en 2021.

Cet enrichissement massif concerne d'ailleurs la quarantaine de milliardaires que compte la France. Sur cette période de dix-neuf mois, "les richesses des grandes fortunes françaises ont bondi de 86%, soit un gain de 236 milliards d'euros", écrit Oxfam.

Une augmentation fulgurante qui interroge, alors que la crise sanitaire a dans le même temps fragilisé les plus précaires.

Pour Oxfam, l'équation est simple : "Puisque c'est l'intervention publique de la BCE qui a aidé ces ultra riches à accroître leur fortune, ce serait normal que soit à eux de contribuer pour rembourser la dette covid." "Il pourrait également y avoir une vraie politique de taxation sur les très hauts revenus, car aujourd'hui ils arrivent largement à échapper à l'impôt et c'est vraiment un problème"

Selon Quentin Parrinello, d'Oxfam, ce n'est cependant pas la piste privilégiée par la France : "Le gouvernement est en train de réfléchir aux solutions pour payer la facture de la crise et pour l'instant les milliardaires ne semblent pas devoir être mis à contribution."

Ce n'est pas un mauvais rêve et l'indécence de ces montants trace une frontière

D'un côté la population à qui on exige des sacrifices, de l'autre les puissants qui profitent, bien servis par la complaisance du gouvernement.



DEPUIS L'ÉLECTION DE MACRON, LES PLUS RICHES ONT VU LEURS REVENUS AUGMENTER